



## Conseil d'administration

312<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2011

GB.312/POL/2

Section de l'élaboration des politiques  
Segment de l'emploi et de la protection sociale

POL

### DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Suivi de la discussion sur la sécurité sociale à la 100<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2011): Plan d'action

### Aperçu

#### Résumé

Le présent document expose le plan d'action élaboré par le Bureau à partir de la liste exhaustive des activités énumérées dans les conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 100<sup>e</sup> session, 2011.

#### Incidences sur le plan des politiques

En définissant les grandes lignes de l'action à mener en matière de sécurité sociale dans le cadre de l'Agenda du travail décent pendant la période 2011-2019, le plan d'action va orienter les activités que le Bureau est appelé à mener dans ce domaine au cours des quatre prochaines périodes biennales, notamment dans le cadre du soutien qu'il apporte aux mandants; il aura également un retentissement sur le rôle joué par l'Organisation dans le domaine de la sécurité sociale au niveau international.

#### Incidences juridiques

Aucune.

#### Incidences financières

Aucune.

#### Décision demandée

Le document est soumis pour discussion et orientation.

#### Suivi nécessaire

Adaptation du plan d'action par le Département de la sécurité sociale afin de tenir compte des orientations du Conseil d'administration.

#### Unité auteur

Département de la sécurité sociale (SEC/SOC).

**Documents du Conseil d'administration ou instruments de l'OIT cités en référence**

Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952.

Résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), 2011.

Cadre stratégique 2010-2015 (GB.304/PFA/2(Rev.)).

Programme et budget pour la période biennale 2012-13.

## Contexte et objectif

1. La résolution et les conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), adoptées en 2011 par la Conférence internationale du Travail (CIT) à sa 100<sup>e</sup> session, invitent le Conseil d'administration, d'une part, à inscrire à l'ordre du jour de la 101<sup>e</sup> session de la CIT une question normative en vue de l'élaboration d'«une recommandation autonome sur le socle de protection sociale»<sup>1</sup> et, d'autre part, à examiner la «question de l'emploi d'un langage non sexiste dans les normes de l'OIT concernant la sécurité sociale» et à faire rapport à la Conférence lors d'une session ultérieure<sup>2</sup>. De plus, le Directeur général est prié «d'élaborer un plan d'action concernant la suite à donner aux autres recommandations formulées dans les présentes conclusions ainsi qu'au résultat des discussions de la Commission de l'application des normes», et demande au Conseil d'administration «d'examiner ce plan à sa 312<sup>e</sup> session (novembre 2011)»<sup>3</sup>.
2. Les conclusions contiennent une liste exhaustive des activités que le Bureau doit mener à court et à moyen terme pour donner effet aux autres recommandations des conclusions (voir paragr. 35 à 38, reproduits à l'annexe II). C'est à partir de cette liste qu'a été arrêté le contenu du plan d'action proposé<sup>4</sup>. Celui-ci est compatible avec la stratégie définie dans le cadre stratégique 2010-2015 et le programme et budget pour 2012-13 (résultat 4), et sera utilisé pour l'élaboration des cadres stratégiques et des programmes et budgets jusqu'en 2019. Les activités figurant dans le plan, dont la finalité est d'aider les gouvernements et les partenaires sociaux à mettre en œuvre les recommandations qui relèvent de leur domaine d'intervention, sont énumérées aux paragraphes 32 à 34 des conclusions.

## Plan d'action proposé

3. Les activités énumérées dans les conclusions peuvent être classées dans cinq grandes catégories: élaboration des politiques, activités normatives et connexes, développement et partage des connaissances, services consultatifs techniques, renforcement des capacités et création et renforcement des partenariats. Les conclusions invitent également le Bureau à «intégrer d'emblée et de façon cohérente les questions sexospécifiques dans toutes les activités susmentionnées, en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes»<sup>5</sup>, et cela de manière constante et systématique. La mise en œuvre des activités doit s'inscrire à la fois dans le cadre de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous et dans celui de l'Agenda du travail décent, compte tenu du fait que les objectifs visés sont «indissociables, interdépendants et se renforcent mutuellement».

<sup>1</sup> BIT: «Résolution concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale)», *Rapport de la Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale, Compte rendu provisoire n° 24*, Conférence internationale du Travail, 100<sup>e</sup> session (Genève, 2011), paragr. 2.

<sup>2</sup> BIT: «Conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale)», *op. cit.*, paragr. 38.

<sup>3</sup> *Ibid.*, paragr. 39.

<sup>4</sup> Le plan d'action prévoit également certaines activités liées à l'adoption éventuelle d'une recommandation ainsi qu'aux considérations relatives à l'emploi d'un langage non sexiste dans les instruments de l'OIT. Ces activités ne font pas partie à strictement parler du plan d'action car, au paragraphe 39 des conclusions, il est question de «la suite à donner aux autres recommandations formulées dans les présentes conclusions» (voir conclusions, paragr. 37-39).

<sup>5</sup> Conclusions, paragr. 35 *q*).

4. La résolution et les conclusions préconisent également de tenir compte des activités qui doivent être engagées par le Bureau dans le domaine de la sécurité sociale pour donner effet aux recommandations lors de l'élaboration des futurs programmes et budgets et de l'affectation des ressources extrabudgétaires. Le plan d'action proposé est fondé sur l'hypothèse selon laquelle le niveau moyen des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires allouées au Département de la sécurité sociale au cours des deux dernières périodes biennales ne devrait pas connaître de modification sensible jusqu'en 2019. La mise à disposition éventuelle de ressources supplémentaires permettrait d'accélérer le déroulement des activités.
5. Les paragraphes qui suivent décrivent les principaux axes des cinq catégories d'activités. L'essentiel du plan d'action figure dans le tableau d'activités reproduit à l'annexe I, qui contient un calendrier détaillé destiné à guider la mise en œuvre du programme et budget pour 2012-13, ainsi que la planification et l'exécution des activités au cours des périodes biennales 2014-15, 2016-17 et 2018-19.

## **Volet I: Elaboration des politiques et activités normatives**

6. L'élaboration et la discussion en 2012 d'une éventuelle recommandation concernant les socles de protection sociale ainsi que sur les mesures de suivi à prendre au cas où cette recommandation serait adoptée constitueraient l'une des principales activités normatives de ces huit prochaines années. Le but est de transmettre clairement un double message de la communauté internationale, à savoir que tous les êtres humains devraient bénéficier au moins de garanties élémentaires en matière de sécurité sociale et que les Etats Membres devraient assurer aussi vite que possible, compte tenu de leurs priorités et de leur situation propre, une protection à tous ceux qui en sont encore dépourvus. Les activités de suivi du Bureau aideront les Etats Membres à assurer l'application des dispositions de la nouvelle recommandation, si celle-ci voit le jour.
7. Le Bureau continuera d'accompagner les processus décisionnels nationaux sur la voie de la ratification de la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et d'autres conventions relatives à la sécurité sociale que le Conseil d'administration considère comme étant «à jour»; il organisera à cet effet une vaste campagne de formation et de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires nationaux et des experts des organisations d'employeurs et de travailleurs. L'emploi d'un langage non sexiste devrait supprimer ce qui est perçu comme l'un des obstacles à une plus large ratification des conventions pertinentes. La recherche d'une solution pragmatique à cette question commencera en 2013 par la publication d'un document d'analyse dans lequel le Bureau proposera différentes options. La poursuite du travail engagé pour mieux faire comprendre l'utilité des conventions et les obligations qui en découlent sur les plans juridique et statistique devrait également favoriser le processus de ratification. Une initiative visant à promouvoir de nouvelles ratifications devrait inciter un certain nombre d'Etats à prendre les dispositions nécessaires, ce qui pourrait porter le nombre total de ratifications de la convention n° 102 à au moins 60 au cours des quatre prochaines périodes biennales<sup>6</sup>. Il s'agirait en outre de faire en sorte que 30 pour cent de la population mondiale au moins vivent dans des pays où les prescriptions de la convention n° 102 sont considérées comme des normes minimales.

<sup>6</sup> En juillet 2011, 47 Etats Membres avaient ratifié la convention n° 102.

8. Les Etats Membres trouveront dans le guide des bonnes pratiques en matière de sécurité sociale qui doit être rédigé en 2014 des conseils et des critères concrets qui les aideront à évaluer et à améliorer les dispositions régissant la protection sociale<sup>7</sup>. Ces critères, établis à partir des expériences nationales et des normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale, s'appliqueront aux deux dimensions – horizontale et verticale – des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale, ainsi qu'à l'ensemble des principes fondamentaux définis dans les conclusions pour assurer la mise en œuvre de ces stratégies. Les Etats Membres pourront ainsi s'inspirer de l'expérience d'autres pays pour évaluer leur sécurité sociale sous divers angles – législation, pratiques, efficacité – et vérifier que les dispositions correspondantes tiennent compte des besoins de chaque sexe et sont exemptes de sexisme. Les critères proposés pourraient porter sur la conception et le montant des prestations; l'impact de celles-ci sur le marché du travail et le développement économique, la pauvreté, les inégalités et le développement humain; le rôle que pourraient jouer les systèmes de sécurité sociale dans la structuration du marché du travail informel; le fonctionnement, la gestion et la gouvernance des régimes de sécurité sociale; la demande de prestations ainsi que les dépenses qui en résultent et leur impact à long terme sur les plans financier, économique et budgétaire. Le guide contiendra également des conseils pour l'élaboration d'accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale. Il pourrait être examiné et éventuellement approuvé par une réunion tripartite d'experts en 2015, puis publié. Il sera composé de modules et pourra ainsi être facilement mis à jour. Utile aux Etats Membres, il permettra de surcroît au Bureau de renforcer la base factuelle de ses activités de conseils techniques et de renforcement des capacités.

## **Volet II: Développement et partage des connaissances**

9. Les activités de développement et de partage des connaissances, notamment dans le cadre des échanges d'expériences Sud-Sud et triangulaires, s'appuieront essentiellement sur les deux instruments clés mis au point entre 2006 et 2011 que sont la plate-forme sur l'extension de la sécurité sociale dans le monde (GESS) et la base de données statistiques de l'enquête sur la sécurité sociale. Il conviendra d'élargir la base de connaissances de ces deux instruments en affectant davantage de ressources à un réseau externe de «générateurs de connaissances» (voir paragr. 14 et 16 ci-dessous) qui collaborent régulièrement avec le Département de la sécurité sociale et le Département de statistique; il conviendra de renforcer également les capacités internes du Département de la sécurité sociale (en matière de coordination, de gestion de l'information, d'analyse et de diffusion de données et de rapports), et d'intensifier à cet effet la collaboration avec l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), les banques régionales, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Cette activité se poursuivra pendant toute la période couverte par le plan d'action.
10. Les modèles utilisés par le Département de la sécurité sociale feront l'objet d'améliorations ciblées au cours de la période 2012-2019, l'objectif étant de moderniser et de perfectionner les outils d'analyse du Bureau. L'outil d'évaluation rapide permettant d'effectuer une analyse du coût et de l'impact des socles de protection sociale sera mis au point en 2012. Un guide sur les effets redistributifs des transferts sociaux sera élaboré en 2013-14; il s'appuiera sur les résultats d'une microanalyse de l'impact des transferts sociaux et de la fiscalité sur le niveau de pauvreté et la répartition des revenus effectuée à partir des données nationales sur les ménages. Une révision générale des modules du modèle de budget social du BIT relatifs à la macroéconomie et au marché du travail sera

<sup>7</sup> Conclusions, paragr. 35 l).

entreprise au cours de la période biennale 2014-15, ce qui permettra de mieux analyser l'impact des systèmes de sécurité sociale sur les marchés du travail, les résultats économiques et la parité hommes-femmes et, partant, de fournir des conseils plus précis sur ces questions. Ces activités seront menées en collaboration avec le Secteur de l'emploi et l'Institut international d'études sociales. Par ailleurs, un système d'indicateurs de la performance des régimes de sécurité sociale sera élaboré en collaboration avec l'AISS et mis à la disposition des conseils de surveillance et des instances dirigeantes de la sécurité sociale (la première version de ces indicateurs sera terminée en 2012-13).

11. Le principal instrument utilisé pour la diffusion des résultats des travaux de recherche du BIT restera la série des Rapports sur la sécurité sociale dans le monde, dont chaque numéro sera consacré à un thème d'actualité. Le premier numéro, paru en 2010-11, était consacré à la crise financière et économique mondiale, celui de 2012-13 aura pour thème la protection sociale des femmes en zone rurale. Les sujets des prochains numéros seront choisis en fonction des grands enjeux du moment.
12. La série des notes de synthèse du Département de la sécurité sociale sera, au cours des prochaines années, consacrée en priorité à certaines thématiques bien précises mises en lumière au cours des débats de la 100<sup>e</sup> session de la Conférence et se prêtant moins à une publication dans les Rapports sur la sécurité sociale dans le monde. On pourrait par exemple retenir les questions suivantes: cohérence des politiques et synergies entre les régimes de sécurité sociale et les politiques sociales au sens large; compatibilité et complémentarité des politiques de protection sociale et des politiques budgétaires, monétaires et du marché du travail; contribution de la sécurité sociale à la croissance de la productivité, à la création d'emplois et à l'équité; rôle de la protection sociale dans l'atténuation des répercussions sociales du VIH/sida; lien entre pauvreté et problèmes de santé; stratégies pour assurer la durabilité économique, budgétaire et financière; contribution de la sécurité sociale au progrès de l'égalité des sexes; rôle des accords bilatéraux et multilatéraux dans l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs migrants et à leurs familles. D'autres notes de synthèse pourraient rendre compte des résultats de la collaboration avec d'autres unités du BIT, notamment des travaux de recherche consacrés au rôle du dialogue social dans la gestion des régimes de retraite et de leur réforme, aux conséquences des changements démographiques sur l'emploi et la protection sociale ainsi qu'aux incidences économiques que pourraient avoir d'autres types de méthodes et de principes de financement. L'objectif est de combler ainsi un important déficit de connaissances au sujet des grands débats internationaux ainsi que des législations et des pratiques nationales, et de pouvoir ainsi apporter une contribution aux travaux de recherche nationaux les plus susceptibles de faciliter l'élaboration des politiques.

### **Volet III: Services consultatifs techniques**

13. La demande de services consultatifs adressée au BIT dans le domaine de la sécurité sociale est en augmentation depuis plusieurs périodes biennales. Elle ne porte plus tant aujourd'hui sur la manière d'améliorer tel ou tel régime de sécurité sociale que sur les outils stratégiques nécessaires pour construire des systèmes de protection de portée générale et cohérents, en tenant compte des socles de protection sociale nationaux et de la stratégie bidimensionnelle approuvée par la Conférence à sa 100<sup>e</sup> session. Le Bureau continuera également à aider les Etats Membres à appliquer les dispositions des conventions ratifiées et à proposer des orientations pour la conception d'accords bilatéraux et multilatéraux de la sécurité sociale; il utilisera à cette fin le guide de bonnes pratiques (voir paragr. 8 ci-dessus) ainsi que des analyses financières, actuarielles et budgétaires. Le Bureau réexaminera sa stratégie en matière de services consultatifs techniques au cours du deuxième semestre 2012 et s'attachera ensuite à assigner des objectifs plausibles aux

activités qui pourraient être engagées dans les pays au cours des prochaines périodes biennales, conformément aux programmes par pays de promotion du travail décent.

14. Le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations internationales (voir également paragr. 16) accroîtra les capacités d'exécution de l'Organisation. Le Bureau n'étant pas pleinement en mesure de répondre aux demandes de plus en plus nombreuses qui lui sont adressées par les Etats Membres, le principe de la future stratégie en matière de services consultatifs techniques sera de concentrer tous les efforts du personnel sur des activités d'appui aux réformes structurelles, qui ont une grande force d'impact ayant trait par exemple à la conception des prestations et au financement des systèmes de sécurité sociale. Le recours accru dans la mesure du possible à des experts associés conjugué à la mise en commun de techniques et de savoir-faire, notamment dans le cadre d'échanges Sud-Sud et triangulaires, devraient également renforcer les capacités d'exécution du Bureau. Un dialogue s'est ouvert avec l'AISS, partenaire privilégié, en vue de la conclusion d'un mémorandum d'accord sur la collaboration interinstitutions; une telle collaboration, en permettant à l'Organisation de tirer parti de l'expertise des institutions de sécurité sociale du monde entier, sera extrêmement précieuse. Une autre voie stratégique à explorer pour permettre aux Etats Membres d'être moins tributaires des conseils techniques du personnel du BIT est d'investir davantage dans le renforcement des capacités des pays.

#### **Volet IV: Renforcement des capacités**

15. Le meilleur moyen de garantir la création de systèmes de sécurité sociale performants, et leur bon fonctionnement à long terme, reste d'investir dans la formation des fonctionnaires nationaux par le biais d'une stratégie coordonnée de renforcement des capacités. Ces fonctionnaires y apprendront ainsi à concevoir, diriger et administrer des systèmes de sécurité sociale complexes dans le cadre de politiques nationales de développement social et économique visant, entre autres, à intégrer les stratégies relatives à l'emploi et à la protection sociale. Cette démarche passe par un travail de sensibilisation des experts nationaux aux futurs enjeux systémiques – changements démographiques, restructuration économique, interdépendance et volatilité accrues des marchés financiers, intensification des migrations internationales et internes – ainsi que par l'ouverture d'un dialogue social efficace et constructif avec les partenaires sociaux au niveau national. En matière de renforcement des capacités, l'Organisation devrait centrer son action sur les domaines suivants: élaboration des politiques et des cadres juridiques, conception de modes de gouvernance et de systèmes de gestion générale et financière, modes de financement, analyses économiques et budgétaires, suivi des incidences sociales. La conception des dispositifs administratifs peut quant à elle être confiée à d'autres institutions comme celles qui dirigent la sécurité sociale à l'échelle nationale ou l'AISS et qui ont par conséquent à cet égard un indéniable avantage concurrentiel. L'Organisation devrait à l'évidence concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités de ses mandants tripartites dans le domaine de la gouvernance de la sécurité sociale. Cet aspect est capital pour la conception et le bon fonctionnement des systèmes nationaux de sécurité sociale, dont il importe qu'ils ne soient ni trop ni pas assez ambitieux et qu'ils soient légitimés par un dialogue social permanent et un véritable consensus national. Des indicateurs de performance seront mis au point, dans le but exprès d'aider les partenaires sociaux à s'assurer de l'efficacité de leur système de protection sociale et de leur en faciliter la gestion (voir paragr. 10).
16. Le travail de renforcement des capacités aboutira à la création d'un réseau mondial qui associera le Centre international de formation de l'OIT (Centre de Turin) à des institutions universitaires (au moins une dans chaque région, au service de mandants anglophones, francophones ou hispanophones) proposant un enseignement de base convenu sur la politique, la conception, le financement et la gestion de la sécurité sociale ou ayant créé un

programme de cours sur le travail décent ou la sécurité sociale. S'appuyant sur la collaboration existante avec des établissements universitaires tels que les universités de Maastricht, de Lausanne et de Maurice ainsi que l'Université Externado de Colombie, l'Université du Chili et l'Université des Antilles occidentales, le réseau élargi devrait être constitué et opérationnel à la fin de la période biennale 2016-17. Parallèlement à la formation de futurs gestionnaires d'organismes de sécurité sociale, le Bureau élaborera en collaboration avec le Centre de Turin, après un recensement des besoins, toute une gamme d'activités d'appui destinées aux «praticiens de la sécurité sociale» des ministères, des institutions de sécurité sociale et des organisations de partenaires sociaux, sous forme de programmes de formation d'experts en cours d'emploi, de programmes de renforcement des capacités conçus «sur mesure» pour les partenaires sociaux ou encore de programmes destinés à développer les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Ces activités permettront de surcroît de consolider et d'élargir l'appui du BIT au renforcement de la gouvernance tripartite des systèmes de sécurité sociale et pourront s'appuyer sur l'Université d'été sur la Sécurité sociale que le Centre de Turin accueille depuis 2011.

## **Volet V: Création et renforcement des partenariats**

17. Au cours des dix dernières années, plusieurs institutions internationales (Banque mondiale, banques régionales de développement, Commission européenne (CE), FMI, OCDE, OMS, organismes donateurs nationaux (DFID et GIZ), PNUD, UNICEF) et organisations non gouvernementales (ONG) internationales (Save the Children et Helpage International) ont beaucoup investi dans leurs services de conseils stratégiques et techniques. Par ailleurs, la nécessité de mieux coordonner ces services a été maintes fois soulignée dans le cadre de divers forums internationaux (outre la CIT, les Nations Unies et le G20), ce qui pourrait inciter le BIT à mieux orchestrer ses activités dans ce domaine aux niveaux national et international. Une solution concrète consisterait à convertir l'Initiative du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour un socle de protection sociale qui, pour l'heure, est restée intimement liée à la crise, en un mécanisme permanent de collaboration et de coordination associant tous ceux qui ont adhéré à cette initiative.

## **Suivi et réexamens du plan d'action**

18. Le contexte politique étant susceptible de se modifier et de nouvelles priorités pouvant apparaître au cours des prochaines années, il y aura lieu de vérifier régulièrement que les activités énumérées dans le tableau d'activités du plan d'action conservent toute leur pertinence. Il conviendra d'en suivre de près l'exécution et de l'actualiser. Ce travail de suivi pourrait être aligné sur les modalités de la gestion axée sur les résultats concernant le cycle de programmation, y compris l'établissement de chaque programme et budget à venir, la planification du travail axée sur les résultats et le cycle des programmes par pays de promotion du travail décent. Il conviendra de publier régulièrement une version révisée du tableau des activités.

## **Résumé: Une nouvelle stratégie pour la campagne mondiale**

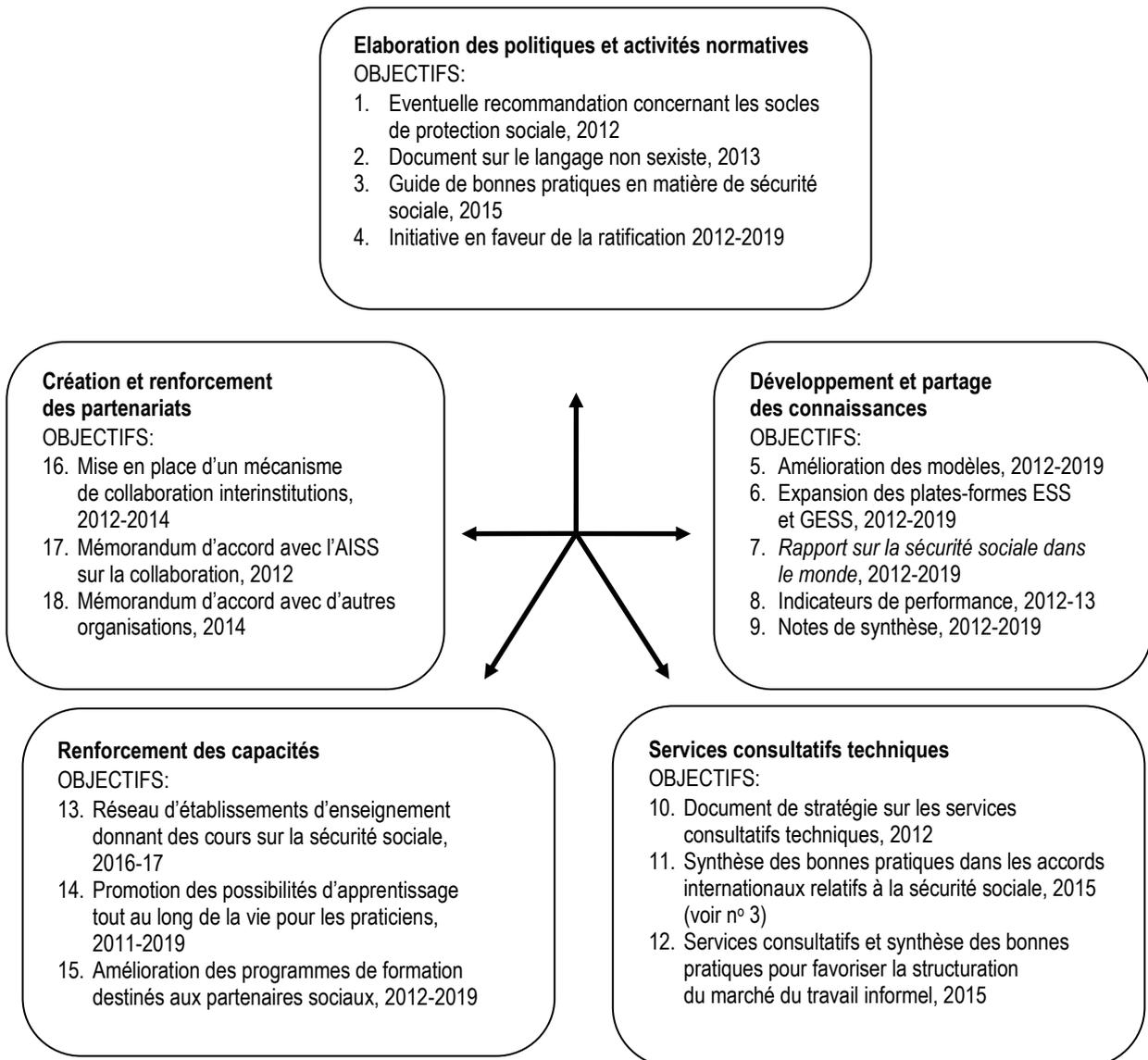
19. De la traduction proposée ci-dessus des recommandations de la Conférence en un ensemble d'activités concrètes découle un plan d'action en cinq volets et plusieurs grands objectifs que le Secteur de la protection sociale et le Département de la sécurité sociale se proposent d'atteindre au cours des huit prochaines années. Les divers volets se complètent, et cette forte synergie donne une nouvelle impulsion à la stratégie de l'OIT pour la

Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. De plus, la stratégie se rattache explicitement aux autres objectifs stratégiques de l'Agenda du travail décent, à savoir la promotion de l'emploi décent et productif, le renforcement du dialogue social et la promotion et la réalisation des droits. Elle contribue par ailleurs à accroître la cohérence des politiques, promeut l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'un de ses principaux objectifs est d'assurer un niveau minimal de sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle, tout en les aidant à sortir de celle-ci. La figure 1 décrit les liens logiques entre les différents volets de la stratégie et l'Agenda du travail décent dans son ensemble.

**20.** Les volets de la nouvelle stratégie visent à permettre la concrétisation d'un projet pour la sécurité sociale dans le cadre de l'Agenda du travail décent. L'idée maîtresse est que, entre 2011 (année de la 100<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail) et 2019 (année du 100<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT), l'Organisation devra conforter sa position de pointe en ce qui concerne les aspects fondamentaux suivants de la sécurité sociale:

- *élaboration des politiques*, domaine dans lequel l'Organisation exercera une véritable prépondérance en mettant au point et en promouvant un corpus d'instruments internationaux applicables à l'ensemble de la population mondiale, qui aideront les gouvernements à définir des objectifs nationaux réalistes en vue d'assurer une protection sociale universelle;
- *développement et partage des connaissances*: l'Organisation gèrera la plate-forme de connaissances sur la sécurité sociale la plus complète du monde et publiera les revues les plus prestigieuses sur les questions de sécurité sociale (comme le *Rapport sur la sécurité sociale dans le monde*); en outre, elle constituera pour les débats internationaux sur la sécurité sociale des dossiers de haut niveau, étayés par des données empiriques, sur des questions d'actualité;
- *coopération technique*: le BIT, en collaboration avec l'AISS, des associations régionales compétentes, des institutions, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des institutions financières internationales, continuera de proposer des conseils techniques de qualité sur la conception des politiques, les cadres juridiques, la mise en place, l'administration et le financement des régimes, ainsi que sur les questions actuarielles, budgétaires et économiques propres aux régimes nationaux de sécurité sociale ou à des systèmes donnés;
- *renforcement des capacités*: le Centre de Turin et le Département de la sécurité sociale constitueront la «plaque tournante» d'un réseau mondial d'instituts de recherche et d'établissements d'enseignement professionnel qui assurent la formation de tous ceux – concepteurs, administrateurs et responsables à des titres divers – qui sont appelés à diriger des institutions de sécurité sociale, y compris les organisations qui représentent les contributeurs ou les bénéficiaires des systèmes de protection;
- *création de partenariats*, afin de créer un véritable réseau international qui réunira les organismes des Nations Unies, l'AISS, les institutions régionales de sécurité sociale, les institutions financières internationales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les organisations donatrices et les ONG de premier plan qui œuvrent dans le domaine de la sécurité sociale.

Figure 1. Les cinq volets du plan d'action et leurs objectifs respectifs



## Points appelant une discussion

21. A la lumière de ce qui précède, le Conseil d'administration voudra sans doute donner au Bureau des orientations sur la façon de modifier, d'améliorer ou de compléter le plan d'action proposé ci-dessus, notamment en ce qui concerne:

- a) le contenu des diverses activités décrites dans le présent document;
- b) le calendrier et le déroulement chronologique des activités proposées afin que le Bureau soit mieux en mesure de répondre aux besoins et aux priorités des mandants.

Genève, le 27 septembre 2011

## Annexe I

### Plan d'action dans le domaine de la sécurité sociale – Tableau d'activités pour la période 2011-2019

| Catégorie d'activités                                        | Activité <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Moyens d'action (les principaux objectifs sont indiqués en caractères gras)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Calendrier            |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| I. <b>Elaboration des politiques et activités normatives</b> | 1. Elaborer et examiner une recommandation sur les socles de protection sociale (paragr. 37)                                                                                                                                                                                                                                                   | Discussion normative à la Conférence de 2012 et, éventuellement, examen par le Conseil d'administration, à sa session de novembre 2012, d'une stratégie de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2011-12               |
|                                                              | 2. Etudier la question de l'emploi d'un langage non sexiste dans les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale (paragr. 38)                                                                                                                                                                                                              | i) Mise au point d'un <b>document d'analyse</b> sur les options envisageables pour résoudre cette question<br>ii) Adoption de mesures de suivi par le Conseil d'administration/la Conférence internationale du Travail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2013-2015             |
|                                                              | 3. Mettre au point un guide de bonnes pratiques en matière de sécurité sociale (paragr. 35 l))                                                                                                                                                                                                                                                 | i) Elaboration d'une première version d'un <b>guide de bonnes pratiques en matière de sécurité sociale</b> , qui sera composé d'un ensemble de modules (2014)<br>ii) Examen et, si possible, adoption du guide par une réunion tripartite d'experts (2015)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2014-15               |
|                                                              | 4. Renforcer le travail de sensibilisation afin de mieux faire comprendre les normes de l'OIT, mettre au point des mesures pour lever les obstacles à la ratification (paragr. 35 k)) et, notamment, mettre au point des activités de formation sur les normes de l'OIT spécialement adaptées aux partenaires sociaux de l'OIT (paragr. 35 j)) | i) Mise au point d'une initiative de promotion de la ratification, qui comportera notamment diverses <b>activités de sensibilisation et de formation à l'attention des gouvernements et des partenaires sociaux</b> (un projet sera mené chaque année dans une région donnée, pour aider les pays intéressés)<br>ii) Objectif: atteindre 60 ratifications de la convention n°102 d'ici à 2019<br>iii) Elaboration d'une stratégie de suivi pour la mise en œuvre de la recommandation qui pourrait être présentée au Conseil d'administration (2012) et mise au point d'outils de promotion et de formation pour aider les Etats Membres à appliquer la recommandation | 2012-2019<br><br>2012 |

| Catégorie d'activités                                                                                                                                              | Activité <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                        | Moyens d'action (les principaux objectifs sont indiqués en caractères gras)                                                                                                                                     | Calendrier |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| II. Développement et partage des connaissances                                                                                                                     | 5. Promouvoir le dialogue social dans la conception, la gestion et la mise en œuvre de la sécurité sociale pour tous (paragr. 35 h))                                                                                         | Voir renforcement des capacités (n° IV ci-dessous)                                                                                                                                                              |            |
|                                                                                                                                                                    | 1. Promouvoir la mise en place de cadres macroéconomiques favorables à l'emploi et à des systèmes de sécurité sociale durables (paragr. 35 f))                                                                               | Amélioration du modèle de budget social de l'OIT par un renforcement des modules relatifs aux questions macroéconomiques et au marché du travail                                                                | 2012-2015  |
|                                                                                                                                                                    | 2. Renforcer des capacités de recherche du Bureau pour l'analyse des politiques et des pratiques, la mise au point d'outils d'évaluation de la performance et les statistiques (paragr. 35 m))                               | i) Amélioration des outils techniques, notamment les outils de diagnostic (2011-2019) et le Protocole d'évaluation rapide pour les études nationales de faisabilité sur les socles de protection sociale (2012) | 2011-2019  |
|                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                              | ii) Mise au point d'un <b>guide sur les effets redistributifs</b> des transferts sociaux sur les revenus des ménages                                                                                            | 2013-14    |
|                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                              | iii) Travaux de recherche thématiques dans le cadre des sujets spéciaux du <b>Rapport sur la sécurité sociale dans le monde</b>                                                                                 | 2011-2019  |
| iv) Elargissement/amélioration de l' <b>enquête sur la sécurité sociale</b> et de la <b>plate-forme GESS</b> , en collaboration avec l'AISS et d'autres organismes | 2012-2019                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                 |            |
|                                                                                                                                                                    | v) Mise au point d'un <b>système d'indicateurs de performance</b> (la première version, élaborée avec l'AISS, devrait être achevée en 2012) qui sera repris dans le guide de bonnes pratiques en matière de sécurité sociale | 2012-13                                                                                                                                                                                                         |            |
|                                                                                                                                                                    | vi) Publication de <b>notes de synthèse</b> portant sur des thèmes spécifiques et/ou visant à combler un déficit de connaissances dans tel ou tel domaine                                                                    | 2011-2019                                                                                                                                                                                                       |            |
|                                                                                                                                                                    | 3. Promouvoir l'échange d'expériences, de bonnes pratiques, de connaissances et de technologies entre les Etats Membres, notamment dans le cadre des échanges Sud-Sud et triangulaires (paragr. 35 n))                       | Mise en œuvre en lien avec III.1 et II.2 iv)                                                                                                                                                                    | –          |

| Catégorie d'activités                        | Activité <sup>1</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Moyens d'action (les principaux objectifs sont indiqués en caractères gras)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Calendrier                                                               |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>III. Services consultatifs techniques</b> | 1. Aider les Etats Membres pour la conception et l'application de la stratégie bidimensionnelle d'extension de la sécurité sociale dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent (paragr. 35 a)), notamment pour la conception, la mise en place, la gestion et l'évaluation de systèmes efficaces (paragr. 35 b)) | Renforcement des services consultatifs existants sur les questions politiques, juridiques, actuarielles, financières et administratives, dans le cadre d'une collaboration avec l'AISS et d'autres institutions et ONG, ainsi qu'avec la plate-forme sur les socles de protection sociale, sur la base d'un <b>document de synthèse stratégique</b> sur la coopération technique établissant des objectifs réalistes pour les activités menées dans les pays (deuxième trimestre 2012) | 2011-2019                                                                |
|                                              | 2. Promouvoir la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux dans le domaine de la sécurité sociale (paragr. 35 d))                                                                                                                                                                                                                  | Mise au point d'une initiative avec les organisations régionales ou sous-régionales, qui commencera par la sélection des pratiques qui devront figurer dans le guide de bonnes pratiques en matière de sécurité sociale (I.3) (2014)                                                                                                                                                                                                                                                   | 2014-15                                                                  |
|                                              | 3. Aider les Etats Membres à formuler et à appliquer des mesures destinées à faciliter la structuration de l'économie informelle (paragr. 35 g))                                                                                                                                                                                          | Mise en œuvre en lien avec III.1, à l'aide d'une synthèse des pratiques dans un chapitre du guide de bonnes pratiques en matière de sécurité sociale (I.3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 2012-2019                                                                |
| <b>IV. Renforcement des capacités</b>        | 1. Renforcer les capacités des Etats Membres à faire face aux nouveaux défis, notamment ceux posés par l'évolution démographique et les migrations (paragr. 35 c))                                                                                                                                                                        | i) Mise en place, en collaboration avec le Centre de Turin et les universités partenaires d'un <b>réseau d'institutions d'enseignement spécialisées dans le domaine de la sécurité sociale</b> , qui irriguera toutes les régions et permettra d'accéder à un enseignement de niveau universitaire sur la planification, la gestion et le financement de la sécurité sociale                                                                                                           | Le réseau devrait être constitué à la fin de la période biennale 2016-17 |
|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ii) Promotion de programmes novateurs de formation tout au long de la vie mis au point par le Centre de Turin à l'attention des praticiens (tels que l' <b>Université d'été sur la sécurité sociale</b> )                                                                                                                                                                                                                                                                              | 2011-2019                                                                |
|                                              | 2. Renforcer les capacités des partenaires sociaux à participer au dialogue sur les politiques et à la gouvernance de la sécurité sociale (paragr. 35 j))                                                                                                                                                                                 | i) En partenariat avec le Centre de Turin, renforcement des programmes de formation destinés aux partenaires sociaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2012-2019                                                                |
|                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | ii) En lien avec III.2 iv) et I.3, mise au point d'outils de renforcement des capacités fondés sur les indicateurs de performance des régimes de sécurité sociale et sur le guide de bonnes pratiques                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2013-2019                                                                |

| Catégorie d'activités                                                                                                                                                                                                        | Activité <sup>1</sup>                                                                                                                                                                       | Moyens d'action (les principaux objectifs sont indiqués en caractères gras)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Calendrier                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| V. Création et renforcement de partenariats                                                                                                                                                                                  | 1. Améliorer la cohérence des politiques internationales par un effort de coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, entre autres (paragr. 35 o)) | Mise en place d'une plate-forme interinstitutions, qui commencera par la conclusion d'un <b>mémoire d'accord de collaboration</b> avec le plus grand nombre possible d'adhérents à l'Initiative sur le socle de protection sociale (y compris les institutions financières internationales et la CE); le mémoire devra être mis au point au cours du deuxième semestre 2012 et signé par les diverses parties prenantes en 2013 | 2012-2014                                        |
|                                                                                                                                                                                                                              | 2. Renforcer la coopération avec l'AISS et d'autres associations actives dans le domaine de la sécurité sociale (paragr. 35 p))                                                             | i) Signature du Mémoire d'accord avec l' <b>AISS</b> sur les activités communes et la coordination entre les institutions<br><br>ii) Signature d' <b>accords du même type</b> avec <b>les associations régionales de sécurité sociale</b> (ECASSA, CIPRESS, CIESS, par exemple)                                                                                                                                                 | Avant la fin de 2011<br><br>Avant la fin de 2014 |
|                                                                                                                                                                                                                              | 3. Consolider le rôle de chef de file que joue l'OIT dans la promotion de l'initiative sur le socle de protection sociale (paragr. 35 e))                                                   | i) Transformation de l'Initiative du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies sur le socle de protection sociale en <b>un mécanisme de collaboration permanente entre institutions des Nations Unies, institutions financières internationales et grandes ONG de premier plan</b> ; ce forum pourrait avoir son siège au BIT.                                                                          | 2012-2014                                        |
|                                                                                                                                                                                                                              | La promotion de la parité hommes-femmes sera assurée par une prise en compte systématique de cette problématique dans toutes les activités susmentionnées (paragr. 35 q))                   | Mise en œuvre à l'aide de tous les moyens d'action énumérés ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2011-2019                                        |
| <sup>1</sup> Les chiffres et les lettres entre parenthèses renvoient aux paragraphes correspondants des conclusions de la Conférence concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale), 2011. |                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                  |

## Annexe II

### **Extrait des conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) adoptées par la Conférence internationale du Travail lors de sa 100<sup>e</sup> session (2011)**

#### ***Le rôle de l'OIT et le suivi***

35. La Conférence demande au Bureau international du Travail, dans le cadre de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous:
- a) d'aider les Etats Membres, y compris grâce aux programmes par pays de promotion du travail décent et à des services consultatifs techniques appropriés, à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies bidimensionnelles nationales visant à étendre la couverture de la sécurité sociale, notamment sous forme de socles nationaux de protection sociale, dans le contexte plus large du cadre d'ensemble des politiques économiques et sociales au niveau national;
  - b) d'aider les Etats Membres à concevoir et à améliorer la gouvernance et la gestion des régimes de sécurité sociale, ainsi qu'à se doter de systèmes d'octroi des prestations efficaces, et d'évaluer périodiquement l'impact, la viabilité et la pérennité des politiques de sécurité sociale;
  - c) de renforcer davantage les capacités des Etats Membres à concevoir, appliquer et contrôler des systèmes de sécurité sociale qui soient à la hauteur des enjeux, y compris l'évolution des tendances démographiques et la migration, et à en assurer le bon fonctionnement;
  - d) d'appuyer l'établissement d'accords bilatéraux et multilatéraux pour que les travailleurs migrants et les membres de leur famille aient accès à la sécurité sociale;
  - e) de renforcer le rôle de premier plan que joue l'OIT dans la promotion du socle de protection sociale aux niveaux national et international, avec la participation des mandants et en partenariat avec d'autres organisations internationales;
  - f) de soutenir l'élaboration de cadres macroéconomiques et de politiques, y compris des mesures d'activation, qui soient propices à la création d'emplois de qualité et de systèmes de sécurité sociale durables et efficaces;
  - g) d'aider les Etats Membres dans la formulation et la mise en œuvre, en consultation avec les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, de politiques nationales visant à faciliter la transition progressive de l'économie informelle vers l'économie formelle;
  - h) de promouvoir, aux niveaux national et international, le dialogue social et le rôle des partenaires sociaux dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre d'une sécurité sociale complète et durable pour tous;
  - i) de consacrer des efforts particuliers au renforcement des capacités et à la formation des partenaires sociaux en ce qui concerne les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale et, par là même, de renforcer le rôle du dialogue social dans la façon dont ces normes sont mises en œuvre;
  - j) de renforcer les capacités des partenaires sociaux à participer au dialogue sur les politiques et à la gouvernance de la sécurité sociale au niveau national, moyennant l'élaboration plus poussée de programmes de formation appropriés, l'assistance technique et d'autres moyens;

- k) d'élargir l'assistance apportée aux mandants en vue de les aider à mieux faire connaître et comprendre les normes de l'OIT concernant la sécurité sociale et leurs modalités de mise en œuvre, à élaborer des politiques visant à surmonter les obstacles à la ratification et à prendre des initiatives novatrices pour promouvoir les conventions à jour de l'OIT concernant la sécurité sociale, notamment la convention n° 102;
  - l) d'élaborer, en coopération avec les mandants de l'OIT, un recueil de bonnes pratiques en matière de protection sociale dans lequel les Etats Membres pourront trouver des conseils pratiques et des critères de référence qui leur permettent d'évaluer et d'améliorer leurs dispositions nationales régissant la protection sociale, y compris la gestion générale et financière de la sécurité sociale, la conception des prestations et la bonne gouvernance;
  - m) de renforcer les capacités de recherche du Bureau international du Travail, en particulier en ce qui concerne l'analyse des politiques et des pratiques nationales de sécurité sociale, l'élaboration d'outils d'évaluation des résultats et la production de statistiques fiables et d'en assurer l'excellente qualité et la visibilité, en vue d'aider les gouvernements et les partenaires sociaux à prendre des décisions en toute connaissance de cause;
  - n) de faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, le transfert de connaissances et, d'un commun accord, le transfert de technologies entre les pays, notamment les échanges Sud-Sud et triangulaires d'expériences et d'expertise;
  - o) de faciliter l'exécution du mandat de l'OIT en améliorant la cohérence, l'efficacité et l'efficience des politiques au niveau international, y compris en coordonnant ses programmes et activités et en approfondissant sa collaboration avec le système des Nations Unies, le FMI, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, l'OCDE, la Commission européenne et autres organisations régionales, l'AISS et des organisations de la société civile. Cette collaboration est cruciale au niveau national dans le cadre d'initiatives prises par les pays;
  - p) de renforcer la coopération avec l'AISS et d'autres associations nationales et internationales de sécurité sociale, ainsi que leurs organisations membres, en ce qui concerne le partage d'informations et la mise à disposition d'expertise pour soutenir les activités techniques du BIT;
  - q) d'intégrer d'emblée et de façon cohérente les questions sexospécifiques dans toutes les activités susmentionnées, en vue de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes.
36. La Conférence prie le Directeur général de tenir compte des présentes conclusions lors de l'établissement des propositions de programme et de budget futures et de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, y compris le Compte supplémentaire du budget ordinaire.
37. La Conférence invite le Conseil d'administration à inscrire la discussion concernant la possible recommandation, mentionnée au paragraphe 31, à l'ordre du jour de la 101<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2012).
38. La Conférence invite le Conseil d'administration à examiner, à la lumière de la résolution concernant l'égalité entre les hommes et les femmes et les formulations à employer dans les textes juridiques de l'OIT, la question de l'emploi d'un langage non sexiste dans les normes de l'OIT concernant la sécurité sociale et à faire rapport à la Conférence à une session ultérieure.